



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Ingénierie et Projets Transversaux
Réf : CR/AG/MN/A/EG/AH 2026
Tél. : 04.66.56.11.27

B2026_03_20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026**

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE est élue secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (63) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD

POUVOIRS (06) : Sylvain ANDRE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS EXCUSÉS (07) : Jean-Luc GIBELIN, Rémy CLEMENCIER, Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

Objet : Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2026-2027

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au Projet Éducatif Territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-09-13-B1-001 du 13 septembre 2016 portant fusion de la Communauté Alès Agglomération, et des Communautés de Communes Vivre en Cévennes, Pays Grand Combien et Hautes Cévennes,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2023_03_27 du Conseil de Communauté du 29 juin 2023 portant approbation du projet éducatif de territoire d'Alès Agglomération pour la période 2023/2026,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2026_03_05 du Conseil de Communauté du 29 avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026,

Vu le Comité de Pilotage du 18 juin 2026,

Considérant que le champ de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse est une compétence d'Alès Agglomération,

Considérant qu'Alès Agglomération couvre l'ensemble du territoire en offrant des services aux familles, de la petite enfance à l'adolescence,

Considérant qu'Alès Agglomération est attachée à mettre en œuvre une politique cohérente en faveur de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, englobant l'ensemble des problèmes inhérents aux enfants et aux jeunes dans les différents temps de leur vie,

Considérant que certaines actions éducatives menées en direction de l'Enfance ou de la Jeunesse sont conduites avec le concours d'associations qui en assument la mise en œuvre sur le territoire,

Considérant qu'un avenant a été conclu afin d'harmoniser les dates de la convention PEDT avec celles de la Convention Territoriale Globale,

Considérant que les actions ci-dessous présentées par des associations participent à cette politique menée par Alès Agglomération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer les subventions aux associations ou organismes suivants au titre du Projet Éducatif de Territoire d'Alès Agglomération :

Subventions PEdT année scolaire 2026/2027 Alès Agglomération		
Association ou Organisme Bénéficiaire	Intitulé de l'action	Subvention 2026
Diptyk	Ateliers d'art plastique	6 566 €
Lili sème ses mots	Ateliers de poésie musicale	5 492 €
A corps pluriel	Atelier musical	4 698 €

Subventions PEdT année scolaire 2026/2027 Alès Agglomération		
Association ou Organisme Bénéficiaire	Intitulé de l'action	Subvention 2026
Motricité pour bébé	Atelier de motricité auprès d'enfant	2 174 €
Animalin	Découverte des animaux	5 014 €
Les amis de Magali	Parrainage Ferme Pédagogique pour visite	720 €
OMS	Multi sports	9 415 €
Le Salto	Initiation au Cirque	3 140 €
Girouli	Éveil artistique	2 744 €
L'école du Yoga	Initiation au yoga	1 952 €
1001 mémoires	Contes	5 295 €
A Deux Mino	Ateliers de baby gym	900 €
Formasec 30	Premiers secours et parcours citoyen	4 000 €
Eloquencie	Formation à l'art oratoire	2 000 €
Centre Social Le Kiosque	Cultures urbaines	1 800 €
	Projet atelier	1 200 €
Propose	Développer le sens artistique des enfants	2 000 €
Académie Cévenole	Concours d'oralité et cabri jeune	500 €
Viv 'art	Initiation au théâtre	1 042 €
TOTAL		60 652 €

AUTORISE

Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-Président à intervenir à la signature des conventions et avenants avec les associations et organismes dont le montant de l'aide annuelle est supérieur à 23 000 €.

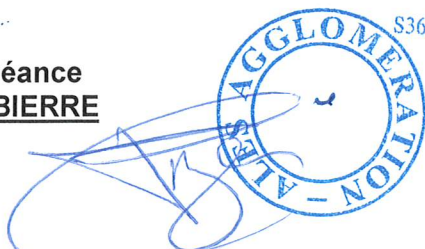
Votants : 69

Pour : 69 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ